



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 096 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 26 mars 2018

Président

L'honorable Denis Paradis

Comité permanent des langues officielles

Le lundi 26 mars 2018

• (1545)

[Français]

Le président (L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.)): À l'ordre, s'il vous plaît.

[Traduction]

Conformément à l'article 108, nous examinons les programmes d'appui aux médias des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Nous sommes ravis d'accueillir aujourd'hui Mme Sharon McCully, éditrice du *Sherbrooke Record*; et M. George Guzman, co-éditeur du *North Shore News*. Je vous souhaite la bienvenue à tous les deux.

Nous commençons un peu en retard, et je pense que nous devons lever la séance plus tôt que prévu. Nous essayons de procéder le plus rapidement possible, mais il est très important que nous entendions ce que vous avez à nous dire.

[Français]

La ministre Joly va annoncer son plan d'action. Comme je vous le disais plus tôt, le plan d'action est toujours à la veille d'être mis en oeuvre.

[Traduction]

Il est très important que vous donniez votre point de vue à cet égard.

Vous disposerez de 10 minutes, ou de cinq à sept minutes chacun.

C'est Sharon qui commence. Je vous souhaite la bienvenue. Allez-y.

Mme Sharon McCully (éditrice, The Sherbrooke Record): Je viens de la région de...

[Français]

Le président: Pour ceux que cela intéresse, Mme McCully vient de ma région.

Mme Sharon McCully: Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de votre invitation à comparaître devant vous aujourd'hui.

[Traduction]

J'ai commencé ma carrière en journalisme il y a 40 ans, en Gaspésie. À l'époque, nous essayions de créer un journal de langue minoritaire. Il n'y avait pas le moindre média anglophone dans la région, et les Gaspésiens avaient accès au contenu de CBC — la seule radio anglaise —, diffusé au Nouveau-Brunswick. Puisque les Gaspésiens n'avaient aucun moyen d'obtenir de l'information sur les politiques qui les touchaient, nous avons lancé un journal en 1977. Je suis ravie de dire qu'il va encore bien. Il y a également CBC. On parle du mont Carleton jusqu'à la Baie-des-Chaleurs, et tout va bien.

Je travaille au *Sherbrooke Record*. Vous le connaissez peut-être. C'est probablement l'un des journaux légendaires. C'était le premier journal de Conrad Black, de David Radler et de Peter White. Il a également appartenu à la famille Bassett, qui est très importante dans le milieu des journaux, et à Pierre Péladeau. Nous avons parlé à Pierre Karl de la collectivité anglophone, car il venait souvent nous visiter. De plus, c'est le journal, encore une fois, des mêmes propriétaires d'entreprise.

Le mois dernier, le *Record* a souligné son 121^e anniversaire en lançant des archives numériques de tout ce qu'il a publié depuis 1897. Les pages de notre journal ont autant de valeur que toutes autres ressources d'archives quant à l'information sur le développement de nos collectivités. Elles racontent l'histoire d'une collectivité anglophone autrefois bien dynamique qui a construit un réseau d'écoles, d'églises, d'hôpitaux et de centres communautaires, dont bon nombre ont disparu. En tant qu'outil historique, les archives racontent la formation et l'évolution de nos collectivités.

Bien que comparativement à la situation des minorités francophones hors Québec, l'accès à des médias anglophones ne soit pas un problème pour les Québécois anglophones, le contenu des médias anglophones concerne rarement les anglophones qui ne vivent pas sur l'île de Montréal. C'est pourquoi l'existence de journaux communautaires est essentielle, surtout dans les régions éloignées, où le journal local est la principale source de nouvelles. Nous sommes heureux que la ministre Joly dise que le journalisme local est un facteur qu'elle examine.

Chaque jour, des sondages sur le lectorat nous indiquent que la presse — le journal communautaire — est la principale source de nouvelles malgré la présence des médias numériques.

Au fil des décennies, nous avons été confrontés à des difficultés. La nouvelle ère des médias numériques n'est pas le seul défi auquel nous avons fait face. Dans les années 1970, c'était la prolifération des hebdomadaires de langue française. Dans chaque collectivité du Québec, les petits, mais bien présents, journaux de langue anglaise par abonnement disparaissaient à toute allure dans le contexte de la distribution gratuite de petits journaux de langue française. Cette situation a changé les règles du jeu pour nous tous. Des propriétaires de journaux sont alors passés à la libre distribution. Avec un lectorat de seulement 10 % dans certaines régions du Québec, le journal de langue minoritaire devait publier 50 000 exemplaires pour 5 000 personnes, et il fallait donc être très sélectif dans la façon de faire la distribution.

Les changements technologiques constituent un défi constant. La technologie a changé la façon de produire les journaux, mais elle a également fourni aux consommateurs un certain nombre d'options électroniques différentes des journaux qui cadrent avec leur rythme de vie accéléré. Pour des journaux de langue minoritaire qui se battent pour survivre dans un marché de plus en plus concurrentiel, l'arrivée d'Internet et des médias sociaux a dressé de nouveaux obstacles tout en offrant de nouvelles possibilités, qui présentent elles-mêmes des défis lorsqu'on fait face à des géants comme Google et Facebook.

• (1550)

De plus, nous faisons face à des changements démographiques au Québec. Le nombre décroissant d'anglophones dans la province demeure un facteur majeur. Au journal, nous déplorons tous la perte de gens lorsque nous lisons les articles nécrologiques, car nous savons que lorsque la génération d'âinés anglophones sera disparue, à moins d'une intervention miraculeuse, le journal aura besoin d'une autre réincarnation pour survivre. Dans un milieu en constante évolution, attirer et retenir de nouveaux lecteurs est difficile à faire pour tous les journaux, peu importe la taille ou la langue, mais ce l'est d'autant plus pour une publication en situation minoritaire, qui fait aussi face à une situation où des lecteurs décèdent, quittent la province ou utilisent les médias sociaux pour s'informer.

La distribution d'un journal de langue minoritaire requiert de la créativité, une connaissance approfondie de la collectivité et beaucoup d'argent. Contrairement aux publications de langue majoritaire dont les frontières géographiques sont bien définies, la collectivité minoritaire est éparpillée en petits groupes sur un vaste territoire, qui ne sont pas tous sur une ligne droite. Le lancement de l'édition en ligne de notre journal nous a aidés à bien des égards.

Les journaux communautaires bénéficient du programme d'aide aux publications du gouvernement fédéral depuis plus d'un siècle, mais ce programme devrait également être révisé afin qu'il soit adapté aux changements dans l'industrie.

Une autre difficulté à laquelle se heurtent les journaux en situation minoritaire, c'est le manque d'une stratégie durable ou d'un engagement de la part du gouvernement fédéral à communiquer avec la population minoritaire au moyen d'annonces dans les journaux. Par exemple, lorsqu'un gel de la publicité gouvernementale a été imposé par un gouvernement précédent, les décideurs ont fait fi des répercussions qu'un tel gel aurait sur les journaux en situation minoritaire, tant sur le plan des revenus publicitaires que sur celui de la diffusion d'information gouvernementale essentielle pour la communauté minoritaire. Une commission spéciale a été créée dans le but d'étudier les répercussions, et le gel a été levé partiellement, bien que cela n'a jamais été rétabli entièrement.

Plus récemment, la décision qu'a prise le gouvernement fédéral d'utiliser des médias électroniques pour transmettre ses messages a pratiquement exclu des âinés anglophones et des milliers d'autres personnes qui ne vivent pas dans les centres urbains. Le manque de visibilité du gouvernement fédéral dans les journaux locaux témoigne également d'un manque de confiance à l'égard de nos journaux, et la perte de ces revenus menace la survie même des journaux.

Vous vous demandez peut-être pourquoi nous continuons de publier malgré toutes les difficultés auxquelles font face les journaux de langue anglaise au Québec. Eh bien, c'est que nous devons le faire. Tant qu'il y aura une collectivité anglophone, ce sera nécessaire, et on souhaite que le journal existe toujours. Pendant que nous faisons l'évaluation de nos pertes au *Record* après

l'incendie majeur de 1999, j'ai reçu un appel de l'une de nos abonnées âgées. Elle n'avait pas reçu son journal. Je lui ai expliqué que la nuit précédente, nos presses, l'équipement et tout ce que nous avions avaient brûlé et que le journal avait disparu. Elle m'a alors demandé si elle allait recevoir son journal le lendemain.

Un député: Je m'en souviens.

Mme Sharon McCully: C'est tout à fait représentatif du lecteur moyen des journaux communautaires. Ce qui est demeuré constant au fil du siècle, c'est la volonté de nos journaux de répondre à ces besoins.

S'il s'agissait strictement d'activités commerciales, les propriétaires auraient probablement jeté l'éponge il y a longtemps. Cependant, nous ne sommes pas que des diffuseurs de nouvelles; nous sommes le ciment qui unit les membres d'une collectivité minoritaire qui sont éparpillés sur le plan géographique; un pont entre les francophones et anglophones; le lien entre le passé et le présent; et un exemple concret de l'existence d'une population anglophone au Québec. Tant qu'il y a un journal de langue minoritaire, il y a des preuves de l'existence d'un quotidien dans nos collectivités, dans nos écoles, nos églises et nos groupes de bénévoles.

Le besoin d'informer les collectivités, surtout celles qui se trouvent dans des régions rurales isolées, est essentiel. D'anciennes éditions de nos journaux ont décrit la centralisation des services et le démantèlement des économies rurales. Le sort de VIA Rail et de Postes Canada et les compressions dans les bureaux régionaux de CBC témoignent des répercussions que les décisions ont sur toutes les régions rurales, mais plus profondément sur les collectivités en situation minoritaire qui y vivent.

• (1555)

Le président: Sharon, nous manquons de temps.

Mme Sharon McCully: D'accord.

Le président: Puis-je vous suggérer de continuer lorsque vous répondrez aux questions des membres du Comité?

Mme Sharon McCully: C'est ce que je ferai.

Le président: D'accord. Je vous remercie beaucoup de ce que vous faites.

Nous passons tout de suite à George.

M. George Guzman (co-éditeur, The North Shore News, Newsfirst Multimedia): Merci, monsieur le président. Habituellement, je n'utilise pas de documents, mais puisque je parle trop, je dois le faire.

C'est pour moi un privilège et un honneur d'avoir été invité par votre comité et d'avoir la possibilité de parler de la viabilité des journaux de langue officielle. Je remercie particulièrement la députée Linda Lapointe de rendre cela possible. Nous couvrons la carrière politique de Mme Lapointe depuis 2007, et elle le sait.

Mme Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): C'est mon anniversaire aujourd'hui, 11 ans plus tard.

M. George Guzman: Exactement.

Mes observations reflètent celles de tous les éditeurs et propriétaires de journaux de langue officielle. Nous travaillons tous très fort, avec beaucoup de passion, pour garder nos journaux en vie afin de continuer à couvrir, avec la rigueur journalistique voulue, les enjeux de nos collectivités locales et les gens qui ne sont couverts par aucun autre média. Nous faisons tout cela par miracle en quelque sorte, puisque les heures que notre personnel dévoué et nous y consacrons chaque semaine ne reflètent pas la rémunération reçue.

Je vous assure que tous les gens qui travaillent dans un journal de langue officielle local croient qu'il est de leur devoir d'aider leurs collectivités, surtout les aînés, qui doivent pouvoir lire leur journal dans la langue qu'ils comprennent. Autrement dit, tous les gens qui travaillent dans nos journaux de langue officielle croient en leur vocation, et ils en sont fiers.

Il est très difficile de publier un journal de langue anglaise. Les journaux de langue française hors Québec reçoivent de l'aide publicitaire de certains des gouvernements provinciaux. Pour notre part, les politiques du gouvernement provincial font en sorte que les journaux anglais n'obtiennent rien. De plus, ces dernières années, nous payons une taxe injuste de recyclage de papier de milliers de dollars parce que le gouvernement du Québec compare les annonces publicitaires avec les journaux qui publient des nouvelles.

En outre, vous devez savoir qu'au-delà d'une faible réduction de notre facture sur le recyclage, le gouvernement du Québec a annoncé récemment qu'il souhaite que chaque journal consacre jusqu'à 30 000 \$ à une étude pour obtenir une même aide financière du gouvernement du Québec pour l'innovation. Par ailleurs, au Québec, l'adoption du projet de loi 122 fait en sorte que les municipalités ne sont plus obligées d'inclure des avis publics dans les journaux locaux, même si les journaux de langue anglaise de la province reçoivent rarement de tels avis. Voilà la situation des journaux communautaires au Québec.

Passons maintenant au gouvernement fédéral. À titre d'information, en 2002, les 35 journaux communautaires anglais du Québec ont reçu 350 000 \$ en publicités fédérales. Au cours de l'exercice qui s'est terminé en mars 2018, ils n'ont reçu que 15 000 \$, ce qui représente moins de 500 \$ par journal. Le programme d'aide fédéral, l'ancien fonds pour les magazines, n'aide aucun des journaux communautaires, surtout les journaux anglais au Québec. C'est parce que, comme l'a dit Sharon, nous les distribuons gratuitement, à domicile pour la plupart d'entre nous, ce qui coûte cher à notre municipalité, et le seul soutien que nous obtenons, c'est la publicité.

Nous croyons en l'intégrité du journalisme. En tant que journaux communautaires, nous fournissons des nouvelles et du contenu local. Nous sommes les seuls journaux qui couvrent nos députés, leurs activités et les divers programmes que les différents ministères présentent. Nous écrivons sur tout. Nous faisons les vérifications qui s'imposent, car nous croyons au journalisme crédible et non aux fausses nouvelles.

Vous devez savoir que Google et Facebook utilisent le fruit de notre dur labeur pour créer du contenu et vendre des annonces. En fait, selon une récente analyse fondée sur des statistiques, le contenu génère 23 millions de dollars de publicité au Québec, de l'argent que nous ne recevons pas, bien entendu. Les analystes croient qu'au Québec, nous devrions en obtenir au moins la moitié, soit 11 millions de dollars, mais comme vous le savez, cela n'arrivera pas.

Sur le plan économique, le virage numérique n'est pas viable pour les journaux francophones hors Québec ou pour les journaux anglophones du Québec. Les chiffres sont éloquents. La publicité sur le Web ne peut pas soutenir les journaux financièrement parce que les revenus numériques sont calculés par 1 000 consultations. Si le journal la vend, c'est 5 \$ par 1 000 consultations. Un maximum de trois publicités par page, comme le demande Google, rapporte 15 \$ par page.

Supposons que mes journaux passent complètement au numérique. Pour conserver mes journalistes et mes quelques employés, j'aurais besoin de 25 000 \$ par mois. Pour obtenir ces revenus, il me faudrait générer 1,7 million de pages vues, et ce sont des publicités

que nous devons vendre. Si Google obtient ces publicités pour nous, alors nous recevons 1 \$ par 1 000 consultations, et j'aurais besoin alors de 8 millions de consultations, le même nombre qu'obtient *La Presse*. *La Presse* a dépensé 47 millions de dollars pour son programme et génère des revenus de 2 300 \$ par jour.

Il faut savoir que les journaux communautaires obtiennent entre environ 20 000 et 30 000 consultations par mois, ce qui représente 400 \$ de revenus par mois ou 4 800 \$ par année. Si ces annonces sont vendues par Google, on parle de 2 400 \$ par année. Qui vais-je payer avec 2 400 \$ par année? Je ne peux même pas payer le concierge. Vous savez maintenant tout sur les annonces insérées dans les journaux.

● (1600)

Nous avons fait ressortir l'importance qu'ont eue les annonces lorsque le H1N1 a frappé au Québec et partout au Canada. Il y a eu une grande campagne sur le H1N1 et tout le monde savait où aller et quels moyens prendre.

Nous sommes également confrontés à une taxation injuste. Nous devons facturer des taxes sur nos publicités, tandis que Google et Facebook n'ont pas à le faire. C'est injuste.

En terminant, je dirais qu'en soutenant la viabilité des journaux de langue officielle, on maintiendra des milliers d'emplois pour les Canadiens de la classe moyenne. On permettra à la salle de rédaction de survivre et on protégera le journalisme canadien. On favorisera le maintien des emplois de nos employés de classe moyenne qui travaillent pour nos journaux; des imprimeurs et de leurs employés; des employés du secteur de la fabrication de papier, qui produisent le papier que nous imprimons; et de l'industrie forestière d'où vient le papier. Comme vous pouvez le constater, soutenir les journaux de langue officielle a des répercussions positives sur l'emploi dans bien d'autres secteurs. C'est la situation réelle.

Il vous appartient de décider de l'avenir des journaux de langue officielle. En tant que membres du comité permanent, vous avez le pouvoir d'aider les journaux de langue officielle du Québec et d'ailleurs au pays, qui fournissent des nouvelles locales en respectant les valeurs journalistiques et avec intégrité.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, George.

Je veux seulement dire une chose aux membres du Comité.

[Français]

Nous allons annuler la réunion de mercredi, parce qu'il y aura un breffage technique pour tous les députés sur l'annonce de la ministre Joly concernant le Plan d'action pour les langues officielles. Je pense que nous avons tous intérêt à y être présents.

M. Clarke, vous avez la parole.

● (1605)

M. Alupa Clarke (Beauport—Limoilou, PCC): Je vous remercie, monsieur le président, de nous faire part de cette nouvelle. Je l'apprécie beaucoup.

Par contre, j'aurais quand même voulu que le Comité obtienne une présentation avant tous les autres députés, avant cette annonce. Je le dis publiquement, pour que l'on sache ce que je pense à cet égard. Il me semble bien que la ministre nous avait dit que nous aurions la primeur du Plan d'action pour les langues officielles, donc avant tous les Canadiens, afin de pouvoir émettre des commentaires qu'elle aurait pu y inclure par la suite.

Je le dis sans acrimonie. Je suis très déçu du comportement de la ministre à cet égard.

Le président: On me dit que cela s'adresse à l'ensemble des députés.

Je m'excuse auprès des témoins. Nous essayons de régler des questions internes.

Mme Boucher, avez-vous quelque chose à dire sur le même sujet?

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, PCC): J'aurais apprécié recevoir un breffage au préalable. Nous formons le Comité permanent des langues officielles. Je ne comprends pas. La ministre nous avait dit, à l'époque où je siégeais au Comité — j'en suis partie, ensuite j'y suis revenue —, que nous aurions un premier droit de regard. À présent, nous apprenons que ce sera ouvert à tous. Nous n'avons jamais eu ce droit de regard. Elle a également envoyé tout cela au Sénat au lieu de l'envoyer ici.

Je ne suis pas fâchée, mais je trouve cela regrettable.

Le président: Je vous remercie de vos commentaires.

Je demanderai à M. Casey, qui est avec nous, de transmettre vos commentaires à Mme la ministre. M. Casey est le secrétaire parlementaire de Mélanie Joly.

Cela peut se faire, n'est-ce pas?

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Je vais le faire.

Le président: D'accord.

Mme Ryan n'étant pas encore arrivée, nous allons amorcer un tour de table. Je vais raccourcir le temps de parole, parce que nous avons des indications selon lesquelles la sonnerie pourrait se faire entendre n'importe quand pour nous appeler à un vote.

Vous savez comment cela fonctionne ici: nous ne savons pas quand la sonnerie va se faire entendre.

Je vais donc abrégé le temps de parole de chacun. Habituellement, chacun dispose de cinq minutes, mais notre première ronde de questions sera de quatre minutes chacun.

Nous commencerons immédiatement par vous, monsieur Clarke. Vous disposez de quatre minutes.

[Traduction]

M. Alupa Clarke: Merci, monsieur. Bonjour à tous les deux. Je vous remercie beaucoup de comparaître devant nous aujourd'hui.

Monsieur Guzmas, vous avez dit que vous vouliez que nous parlions de l'avenir des journaux pour les petites collectivités linguistiques du pays. J'ai seulement deux questions brèves à vous poser.

Tout d'abord, la semaine dernière, des représentants de l'Association de la presse francophone, de l'Alliance des radios communautaires du Canada et de l'Association des journaux régionaux du Québec ont comparu devant notre comité. Ils nous ont dit que concernant les 50 millions de dollars prévus dans le budget, il sera trop tard. Bien qu'ils disent que c'est une bonne chose, cela ne sera pas fait assez rapidement pour sauver vos journaux. Vos journaux disparaîtront-ils dans deux semaines, ou très bientôt?

M. George Guzmas: J'ignore si cela se produira dans deux ou trois semaines ou dans un mois, mais prenez-en ma parole, nous réduisons nos effectifs. La situation est très difficile. À cet égard, je parle au nom, du moins, de tous les membres de l'Association des journaux régionaux du Québec, dont nous sommes membres.

Mme Sharon McCully: Je peux vous dire également que nous y allons un mois à la fois, concernant la baisse de revenus et la réduction des effectifs. Les difficultés sont bien réelles.

M. George Guzmas: Par exemple, pendant huit mois, j'ai dû jouer le rôle de secrétaire et, croyez-moi, je ne suis pas assez beau pour cette fonction.

Des voix: Ha, ha!

M. Alupa Clarke: Je ne ferai pas de commentaire là-dessus, mais je comprends ce que vous voulez dire.

Si j'ai bien compris ce que nous avons entendu la semaine dernière, si aucune mesure d'urgence n'est prise, soit des mesures financières, il se peut que vous fassiez faillite ou que vous disparaissiez — pas vous, mais vos journaux — très bientôt.

Mme Sharon McCully: Non, nous ne sommes pas en train de fermer nos portes. Nous allons continuer. Nous continuerons de trouver des moyens de mener nos activités. Comme je vous l'ai dit, pour nos collectivités, il est tellement important que nous trouvions des moyens de le faire. Nous le faisons depuis quelques années. Par conséquent, nous ne fermerons pas nos portes.

C'est arrivé dans le cas de certains journaux, par contre.

M. Alupa Clarke: Oui.

Mme Sharon McCully: Lorsqu'un journal disparaît, très peu de temps après, les institutions et le réseau qui les dessert commencent à faiblir.

M. Alupa Clarke: Êtes-vous du même avis que l'Association des journaux régionaux du Québec? Pensez-vous qu'on a besoin d'un fonds d'urgence?

• (1610)

Mme Sharon McCully: J'aimerais beaucoup qu'il y ait un fonds d'urgence.

M. Alupa Clarke: D'accord.

Monsieur, vous avez dit que nous, les membres du Comité, avons le pouvoir d'influencer...

M. George Guzmas: C'est ce que je crois.

M. Alupa Clarke: Voilà pourquoi je vais présenter la motion suivante une fois de plus, madame la greffière.

[Français]

Elle se lit comme suit:

Que le Comité recommande que Patrimoine canadien mette sur pied un fonds d'urgence d'une valeur de 2 millions de dollars destinés aux médias des communautés de langue officielle en situation minoritaire qui soit administré par un Comité ad hoc composé de l'Association de la presse francophone, l'Alliance des radios communautaires du Canada, et le Quebec Community Newspaper Association.

[Traduction]

Nos chers collègues du Parti libéral ont dit qu'ils avaient besoin de se préparer pour en débattre. Puisque quatre ou cinq jours ont passé, je crois, nous revenons sur la question aujourd'hui. J'espère que nous pourrions nous rendre au vote cette fois-ci.

Merci, monsieur.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Clarke.

Selon nos règles, quand une motion est déposée de cette façon, nous interrompons le tour de table que nous sommes en train de faire et amorçons un débat sur la motion qui vient d'être déposée. Je veux simplement que tout le monde comprenne ce qui se passe.

Madame Lapointe, vous avez la parole.

Mme Linda Lapointe: Je vois bien la motion.

Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu vraiment beaucoup de témoins représentant la communauté anglophone. Ce sont ces gens qui se présentent devant nous aujourd'hui. Vous savez très bien que les votes nous tiennent occupés et qu'il sera difficile d'entendre ces témoins et de leur poser des questions.

Je comprends ce que vous dites. Mercredi, la ministre Joly va faire la présentation technique de l'offre. Cela me pose un problème, d'autant plus que qu'il me tient à coeur de parler à M. Guzman, qui a pris la peine de se préparer à nous rencontrer pendant un mois. Franchement, cela me pose problème. Ce n'est pas que je ne veuille pas débattre de la motion, mais nous sommes en train d'interroger des gens, des témoins qui nous parlent des problèmes qu'ils ont. Peut-on, à tout le moins, les entendre?

Le Plan d'action va être déposé cette semaine. Je crois que nous pouvons attendre une semaine encore pour discuter de cette motion.

Le président: Monsieur Arseneault, avez-vous quelque chose à dire? Non?

L'intervenant suivant est Mme Boucher.

Mme Sylvie Boucher: Monsieur le président, de notre côté de la table, nous étions présents quand c'était le temps de l'être. Nous étions présents à 15 h 30 quand la séance a commencé, justement parce qu'il y avait des témoins et que nous voulions les écouter. Cela fait deux semaines que nous avons déposé cet avis de motion et nous voulons qu'elle soit mise aux voix.

Le président: Monsieur Choquette, nous vous écoutons.

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci, monsieur le président.

Je veux remercier les témoins d'être présents aujourd'hui.

Je tiens à vous dire que ce n'est pas du tout par manque de politesse que nous nous servons de ce temps précieux. Je sais que vous êtes bien préparés, et nous voulons prendre tout le temps que nous aurons pour vous écouter.

Par contre, ce que nous disent également les associations qui vous représentent, c'est qu'il y a actuellement urgence d'agir. Vous avez mentionné que des journaux ont fermé leurs portes. Par conséquent, nous voulons agir avant que d'autres journaux et radios soient dans l'obligation d'en faire autant.

De plus, on nous a dit que malgré le fait que le Plan d'action soit rendu public cette semaine, il ne permettra pas d'injecter l'argent nécessaire à court terme. Cela se fera dans 6 et même 9 ou 12 mois. Nous avons appris que votre cycle budgétaire se termine à la fin du mois et que c'est donc maintenant que vous avez besoin d'une mesure rapide et concrète.

Nous sommes d'avis que ce n'est pas compliqué. Il y a tant de millions qui sont donnés à Facebook et Google. Pouvons-nous en prendre une partie pour la remettre aux journaux et aux radios des communautés de langue officielle en situation minoritaire? Je crois que c'est ce qui est écrit dans la motion, et c'est pourquoi je l'appuie.

Nous sommes désolés de prendre une partie du temps qui vous est accordé, c'est très important de vous écouter. Toutefois, la motion est tout de même prioritaire malgré tout, à mon avis.

Le président: Je remarque que Mme Ryan vient d'arriver. Je ne sais pas comment nous pourrions procéder pour entendre son témoignage. Elle s'est déplacée pour venir témoigner et elle aussi est une des parties importantes dans ce dossier.

J'aimerais obtenir le consentement de mes collègues pour suspendre le débat pendant six ou sept minutes, le temps d'entendre Mme Ryan, et que nous le reprenions après. Je suggère que nous l'écoutions et que nous lui posions des questions plus tard.

Je vois que tout le monde est d'accord.

[Traduction]

M. Alupa Clarke: Oui.

[Français]

Le président: Madame Ryan, vous avez la parole.

Mme Lily Ryan (éditrice et rédactrice en chef, Bulletin d'Aylmer): Merci beaucoup.

Je vous prie de m'excuser de mon retard. Pour notre journal, c'est une journée de production à notre petit journal.

Ma soeur et moi sommes propriétaires de trois journaux. J'ai 43 ans. Nous sommes de jeunes femmes en entreprise. Nos journaux sont distribués en Outaouais.

•(1615)

[Traduction]

Nous sommes propriétaires du *Pontiac Journal*; du *West Quebec Post*, qui a été créé en 1896; et du *Bulletin d'Aylmer*.

Nous servons une collectivité à la fois rurale et urbaine vivant en milieu linguistique minoritaire. Nous avons des lecteurs qui vivent en anglais, au Québec. Nous envoyons des journalistes à des événements francophones, que nous couvrons, et nous publions les nouvelles en anglais, de sorte que les gens qui vivent au Québec, mais qui ne comprennent pas bien le français reçoivent les nouvelles. Ils savent quels règlements sont modifiés.

Dans ma salle de rédaction, nos capacités de faire du journalisme de recherche et de couvrir le conseil municipal et le conseil régional, sans compter toute autre nouvelle, diminuent constamment. De plus en plus, nous — c'est-à-dire les propriétaires — faisons des heures supplémentaires, avant et après le travail. Nous écrivons parce que nous n'avons pas les moyens de payer du personnel.

Je sais que vous avez le mémoire qui a été présenté à la ministre en octobre. Les plans d'action qu'il contient constituent le fondement de ce que nous faisons, et toute mesure prise à l'appui de ces plans d'action changera la donne pour les anglophones du Québec qui vivent en situation linguistique minoritaire. Je crois comprendre que c'est la raison pour laquelle nous sommes tous ici aujourd'hui.

Je vous remercie vraiment, et je suis prête à répondre à toutes vos questions.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, madame Ryan.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, avant de passer à la période des questions et commentaires, nous reprenons le débat sur la motion de M. Clarke.

Monsieur Généreux, vous avez la parole.

M. Bernard Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

On dit souvent de nous que nous parlons beaucoup dans les réunions de comité, mais que nous n'agissons pas. La semaine dernière, j'ai proposé une motion pour que le gouvernement ou le ministère du Patrimoine canadien mette sur pied un fonds d'urgence de 2 millions de dollars destiné à l'ensemble des journaux en situation minoritaire, dont vous êtes les représentants aujourd'hui. Je vous remercie d'ailleurs d'être ici aujourd'hui.

On appelle cela « une mesure ». Le gouvernement a prévu un fonds de 50 millions de dollars pour assurer la survie de vos organisations à moyen et à long termes. Or il y a un problème lié à la création de ce fonds. Tout gouvernement qui se respecte doit passer par tous les processus existants pour mettre en oeuvre ses politiques et pour s'assurer qu'il y a une équité entre les différents acteurs. Cela étant, il faudra attendre au moins de six à neuf mois avant que l'argent de ce fonds ne soit disponible. C'est une réalité politique et gouvernementale tout à fait normale. Nous ne nous en plaignons pas du tout. Bien au contraire, nous comprenons ce processus.

Comme Mme Lapointe, j'aimerais bien que nous puissions continuer à vous questionner. La semaine dernière, nous avons eu l'occasion d'entendre des représentants des associations qui vous représentent. Ils nous ont fait savoir clairement que vous, les membres de ces associations, êtes à l'agonie et sur le point de fermer, et qu'au mois de septembre ou de novembre, il sera trop tard.

Ce que nous proposons dans la motion est très simple. Nous voulons que les députés libéraux appuient cette demande, malgré le fait que demain ou la semaine prochaine...

M. Alupa Clarke: Ce sera mercredi.

M. Bernard Généreux: Mercredi, on présentera le nouveau Plan d'action pour les langues officielles. C'est parfait et je n'y vois aucun problème. La ministre Joly a déjà annoncé une somme additionnelle de 400 millions de dollars. Il y aura probablement des mesures qui vont vous toucher. Nous l'espérons et nous le souhaitons.

Dans les faits cependant, cet argent ne sera pas disponible avant de six à neuf mois. Nous demandons simplement au gouvernement et au Comité d'être d'accord pour qu'un fonds d'urgence de 2 millions de dollars soit créé. Mon collègue M. Choquette a dit tout à l'heure que le gouvernement avait déjà prévu d'allouer des sommes pour de la publicité. Que le gouvernement prenne immédiatement 2 millions de dollars dans la somme allouée à de la publicité dans le budget de 2018 qui a été déposé et qui sera en vigueur dans une semaine exactement, le 1^{er} avril. C'est très simple à faire mathématiquement.

Monsieur Guzman, je ne sais pas si vous êtes comptable, mais si vous n'êtes pas éditeur, vous êtes assureur. Vous connaissez bien les chiffres, car vous avez été très éloquent à ce sujet.

• (1620)

Nous y reviendrons tout à l'heure, en espérant que nous allons passer au vote rapidement.

Je dis tout cela pour faire valoir qu'il serait très facile, pour le gouvernement, de créer ce fonds d'urgence très rapidement. Nous devons aller de l'avant, c'est aussi simple que cela.

Cela termine mon intervention.

Le président: Merci, monsieur Généreux.

Monsieur Arseneault, vous avez la parole.

M. René Arseneault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le président, pour gagner du temps, je propose que le débat soit ajourné.

Le président: Êtes-vous prêts à passer au vote pour ajourner le débat?

M. François Choquette: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Nous vous écoutons, monsieur Choquette.

M. François Choquette: Si nous ajournons le débat, est-ce que la réunion sera aussi ajournée?

Le président: Il est question d'ajourner le débat.

M. François Choquette: Nous pouvons ajourner ainsi n'importe quel débat parce que cela ne fait pas notre affaire?

Le président: Je vais me fier à Mme la greffière.

M. François Choquette: Ah bon, d'accord.

Le président: Le débat ne serait pas clos, mais simplement ajourné.

M. Bernard Généreux: Monsieur le président, pour terminer, j'aimerais dire que j'espère que l'ensemble des témoins qui sont venus témoigner jusqu'à maintenant seront en mesure de voir le ridicule de la situation.

Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci.

Je dois immédiatement passer au vote sur la motion portant que le débat soit ajourné.

M. François Choquette: Je demande un vote par appel nominal.

Le président: Très bien.

Après le vote, je constate qu'il y a égalité des voix. Je vais me reporter à la décision du Président Regan. Vous vous rappellerez qu'il y a quelques mois, il était arrivé la même chose à la Chambre des communes. Il y avait eu égalité des voix et le Président Regan avait dû trancher.

Concernant la poursuite du débat, je souligne que nous n'avons pas encore entendu tout le monde. Il y a encore des gens qui veulent donner leur point de vue. Nous sommes des députés et il est important que nous puissions tous faire entendre notre point de vue.

Je vais voter en faveur de l'ajournement du débat, afin que nous puissions y revenir et entendre ceux qui n'ont pas encore pris la parole à ce sujet.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

Le président: Revenons à nos moutons.

Quand je dis que le débat est ajourné sur ce sujet, cela veut dire qu'il n'est pas clos: il est ajourné. Quand nous le reprendrons, il nous sera loisible d'entendre ceux qui n'ont pas pris la parole sur le sujet.

Monsieur Choquette, vous avez la parole.

M. François Choquette: Monsieur le président, vous aviez bien commencé, mais vous vous êtes accroché quelque part. Selon la tradition et selon ce que le Président de la Chambre, M. Regan, a mentionné, lorsqu'il y a un vote sur lequel le Président doit trancher, ce dernier doit agir de telle sorte que le débat continue et ne soit pas arrêté.

Le président: C'est exact.

M. François Choquette: Donc, pour que le débat puisse se poursuivre, il faut que vous votiez pour qu'il continue et non pour qu'il soit ajourné. C'est ce que dit la décision du Président Regan.

Le président: Monsieur Choquette, vous avez raison; il faut que le débat se poursuive. Le fait de l'ajourner va permettre à ceux qui ne se sont pas encore exprimés de le faire. Ce que je veux, c'est que les députés autour de la table puissent s'exprimer. Dans cette perspective, le débat est ajourné.

Nous sommes pressés par le temps et il y a des témoins devant nous. Je veux que le débat continue, mais nous allons l'ajourner et y revenir. C'est ce que nous avons fait la dernière fois. En effet, nous avions ajourné le débat et nous l'avons repris aujourd'hui. Je suis prêt à reprendre ce débat à un moment donné, lorsque M. Clarke ou d'autres voudront bien le poursuivre. Pour le moment, le débat est ajourné.

En fait, M. Clarke dispose encore de quelques minutes.

• (1625)

[Traduction]

M. Alupa Clarke: Dans quelle mesure êtes-vous importants pour la survie de vos collectivités respectives? Dans quelle mesure votre journal est-il important pour la survie de votre communauté de langue minoritaire?

Mme Sharon McCully: Je dirais qu'il est essentiel. Nous avons constaté, dans le cas des journaux communautaires qui ont cessé de paraître dans d'autres collectivités, que le réseau institutionnel s'effondre par la suite. Nous sommes également la porte d'entrée, les gardiens qui permettent aux gens de recevoir de l'information sur la santé, les services sociaux et l'éducation. Ces institutions comptent sur notre journal pour la diffusion de l'information les concernant. Je pense que l'aspect de la vitalité communautaire est essentiel, et si nous ne sommes pas là pour le faire, personne d'autre ne le fera.

M. Alupa Clarke: Monsieur, en est-il de même pour vous?

M. George Guzman: Absolument.

M. Alupa Clarke: D'accord. Êtes-vous venus à Ottawa aujourd'hui principalement pour parler de tous les obstacles auxquels vos journaux font face — parce que c'est ce qu'a fait votre association — ou êtes-vous ici pour demander au Comité d'agir?

Mme Sharon McCully: Je suis venue ici pour que des mesures soient prises. Comme je l'ai dit au début, cela fait 40 ans que je travaille au journal, et j'ai comparu devant bon nombre de comités. Je n'en suis pas à ma première expérience, si l'on veut.

M. Alupa Clarke: Je vois.

Mme Sharon McCully: J'ai déjà parlé du même sujet. En fait, je recycle sans cesse mon exposé.

M. Alupa Clarke: C'est donc toujours la même chose.

Mme Sharon McCully: Nous répétons sans cesse la même chose. Je suis certaine que ce n'est pas nouveau pour le Comité et pour personne au gouvernement.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Clarke.

Madame Lapointe, vous avez la parole.

Mme Linda Lapointe: Je vous remercie, monsieur le président.

[Traduction]

Je vous remercie beaucoup de votre présence. Je suis ravie que vous preniez le temps de comparaître devant le Comité pour dire ce que vous avez à dire.

Vous avez dit que nous avons le pouvoir d'aider les anglophones, les minorités linguistiques du Canada et du Québec, mais comment le gouvernement fédéral peut-il résoudre le problème actuel auquel les journaux anglophones sont confrontés, selon vous?

M. George Guzman: Voulez-vous que je parle d'une mesure concrète?

Mme Linda Lapointe: Oui, et je vous remercie de votre présence. Je vous en suis très reconnaissante.

M. George Guzman: Merci, madame Lapointe.

Je suis certain que vous avez beaucoup d'employés qui essaient de déterminer comment ils nous aideront, mais peu importe ce qu'ils feront, à mon avis, il faut que cela soit fondé sur du contenu, du vrai contenu, du contenu local, et non sur le contenu que les gens achètent auprès de Reuters ou de La Presse canadienne, par exemple.

Tout d'abord, nous disons que le Conseil du Trésor et Travaux publics nous oublie depuis des années, en un sens. Je vous ai donné les chiffres. En 2002, nous avions 350 000 \$ en publicité, et maintenant, pour l'exercice qui se terminera dans deux ou trois jours, nous avons eu seulement 15 000 \$. Quelqu'un quelque part à Travaux publics ou au Conseil du Trésor a mis un X sur tout ce qui concerne les journaux anglais au Québec et les journaux français d'ailleurs au pays. Cette situation doit changer. Il doit y avoir des changements dans la volonté politique, car cela fait des années qu'il n'y en a pas.

Nous sommes les victimes de la Commission Gomery, car chaque année, nous recevons une partie du budget de publicité. Or, après la Commission Gomery, c'est dans la publicité dans les journaux locaux qu'il y a eu des compressions en premier lieu, qu'il s'agisse des journaux anglais au Québec ou des journaux français à l'extérieur du Québec. C'est ce qu'ils ont fait, et vous pouvez le vérifier auprès de votre agence de coordination, Cossette. Vous pouvez le vérifier auprès du Conseil du Trésor et de Travaux publics.

Mme Linda Lapointe: Merci.

Des témoins nous ont dit que la plupart des aînés aiment lire la version papier des journaux. Je sais que vous êtes sur un site Web, car je le consulte parfois pour lire votre journal. Combien de gens utilisent le site Web et combien lisent la version papier? Avez-vous ces données?

• (1630)

M. George Guzman: Permettez-moi de vous dire quelque chose. Comme vous le savez, j'ai quatre journaux...

Mme Linda Lapointe: Oui.

M. George Guzman: ... mais nous comparaissons aujourd'hui au sujet de celui-ci. La personne avec laquelle je collabore est très futée. Nous utilisons Internet en 1996. Nous étions sur Internet, mais cela ne nous rapportait rien. C'était une chose de plus.

Le site Web du *North Shore News*, c'est le journal en format PDF, parce que nous n'avons pas le personnel qu'il faut. Récemment, nous avons fait des compressions concernant la personne qui effectuait le travail pour ces journaux, de sorte que nous n'avons maintenant qu'un PDF. Il s'agit seulement d'une photo du journal. Cependant, si vous consultez notre autre journal, *The Laval News*, vous verrez ce que la personne qui travaille avec moi a fait. Nous avons même remporté le prix du meilleur site Web pour les journaux communautaires au Québec. Cela prend des heures et des heures et requiert beaucoup de travail, et quelqu'un doit être payé pour faire le travail.

Mme Linda Lapointe: Vous avez dit qu'il faut que cela soit fondé sur « du vrai contenu, du contenu local ». Ce serait le journalisme...?

M. George Guzman: Exactement.

Mme Linda Lapointe: Quelque chose comme cela?

M. George Guzman: Oui.

Mme Linda Lapointe: Je vous remercie beaucoup.

[*Français*]

Le président: Monsieur Choquette, vous avez la parole.

[*Traduction*]

M. François Choquette: Merci, monsieur le président.

Encore une fois, je vous remercie beaucoup de votre présence aujourd'hui.

Madame Ryan, combien de personnes travaillent à vos journaux déjà?

Mme Lily Ryan: Il y a environ cinq personnes pour un journal, quatre pour un autre, et de nombreuses personnes travaillent à temps partiel pour un ou deux articles ou aident à la distribution, par exemple.

M. François Choquette: On parle vraiment d'un petit milieu de travail, mais cela représente beaucoup de travail.

Mme Lily Ryan: C'est beaucoup de travail, et plusieurs postes sont ouverts.

M. François Choquette: Combien d'argent recevez-vous de la part du gouvernement fédéral pour la publicité?

[*Français*]

Le président: Je m'excuse, monsieur Choquette, mais je dois vous interrompre. Nous allons devoir aller voter.

Je tiens à remercier nos trois témoins, soit Mme Ryan, M. Guzman et Mme McCully.

[*Traduction*]

Je vous remercie beaucoup d'être venus témoigner aujourd'hui.

[*Français*]

Vous nous aidez à mieux comprendre la situation des journaux de langue officielle en situation minoritaire.

[*Traduction*]

Il est très important que nous fassions de notre mieux pour que vos journaux survivent et que vous puissiez continuer à bien vivre.

[*Français*]

Vous pouvez être certains que tous les membres de ce comité sont là pour vous donner un coup de main. Je vous remercie de vous être déplacés pour nous rencontrer.

Je répète aux membres du Comité qu'il n'y aura pas de réunion mercredi prochain, dans le but que vous puissiez assister à la présentation de la ministre Joly sur le Plan d'action pour les langues officielles. Par la suite, nous serons dans nos circonscriptions pendant deux semaines. Mme la greffière et moi allons tenter d'établir un genre d'horaire pour la suite de nos travaux. Nous vous le soumettrons à votre retour. Je vous remercie tous.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>